



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné

QUE lors de sa séance ordinaire du 10 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 758-26 modifiant le Règlement numéro 704-23 décrétant une dépense et un emprunt pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de réfection du chemin Fleming;

QUE ce règlement est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 11 février 2026

  
Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 11 février 2026

  
Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier



## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 février 2026 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2026-MC-069

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 758-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 704-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN FLEMING

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2023-MC-049 adoptée le 14 mars 2023, le conseil adoptait le Règlement numéro 704-23 décrétant une dépense d'un montant de 2 323 840 \$ et un emprunt de 1 528 800 \$ pour les travaux de réfection du chemin Fleming;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis ont été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux fins de la demande d'approbation du règlement d'emprunt numéro 704-23;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude du dossier du règlement d'emprunt numéro 704-23 par la direction des finances municipales du MAMH, des modifications ont été demandées par cette dernière afin de préciser certains éléments et ajouter certaines omissions notées lors de l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2026-MC-035 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 758-26 modifiant le règlement 704-23 décrétant une dépense et un emprunt pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de réfection du chemin Fleming, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 27 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Meaghan Massey

Appuyé par la conseillère Frédérique Laurin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 758-26 modifiant le règlement 704-23 décrétant une dépense et un emprunt pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de réfection du chemin Fleming.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 11 février 2026



Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

**RÈGLEMENT NUMÉRO 758-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 704-23 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX, DE  
L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX  
TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN FLEMING**

**Article 1**

Le titre du règlement numéro 704-23 est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 704-23 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 2 323 840 \$ pour les travaux de réfection du chemin Fleming ».

**Article 2**

L'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 323 840 \$ sur une période de quinze (15) ans. »

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Nathalie Bélisle  
Mairesse



Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

Signée à Cantley le 11 février 2026



Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier